

NOTE DE POSITIONNEMENT

JOURNÉE DES LUTTES PAYSANNES 2019 PAC ET ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE: (IN)COHÉRENCE DES POLITIQUES

Introduction

2019 est une année charnière pour le monde agricole. La négociation de la PAC, les élections européennes et la multiplication des accords de libre-échange (ALE) sont autant d'éléments qui pèsent lourdement sur l'avenir de l'agriculture européenne et sur la trajectoire de nos futurs systèmes alimentaires. De plus, l'absence de prise en compte significative des impacts sociaux et climatiques par les instances décisionnelles nous interpelle.

Pour les organisations signataires du présent document - réunies au sein du Réseau de Soutien à l'Agriculture Paysanne (RéSAP)- cette trajectoire doit emprunter le chemin de la transition agroécologique. Il ne s'agit pas d'un changement pour une niche de fermes en marge du complexe agro-industriel, mais d'une transition agroécologique à grande échelle au niveau européen, qui respecte la souveraineté alimentaire des pays tiers.

En raison de sa pertinence, de sa faisabilité et de ses externalités positives largement reconnues, la transition agroécologique doit bénéficier d'un soutien fort de l'Europe et des Etats membres, à travers des politiques ambitieuses et cohérentes.

A LA VEILLE DES ÉLECTIONS, NOUS DEMANDONS:

- UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC) SOUTENANT VÉRITABLEMENT LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE DE NOS EXPLOITATIONS ET ASSURANT UN REVENU RÉMUNÉRATEUR AUX AGRICULTEURS.TRICES.
- UN CHANGEMENT DES RÈGLES DU COMMERCE INTERNATIONAL AVEC L'INCLUSION D'UNE EXCEPTION AGRICOLE DANS LES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE.
- LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE COMMUNE POUR METTRE EN COHÉRENCE DIFFÉRENTES POLITIQUES (AGRICULTURE, COMMERCE, ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT, RECHERCHE, ÉDUCATION, POLITIQUES FISCALES ET SOCIALES, MARCHÉS ET CONCURRENCE, ...) RELATIVES AUX SYSTÈMES ALIMENTAIRES EN EUROPE.

Constats

Une PAC post 2020 plus verte ...

Dans sa note « L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture » publiée en novembre 2017, la Commission européenne présente sa vision globale pour la PAC post 2020, plus simple, plus intelligente, plus moderne et qui assure la transition vers une agriculture plus durable. Cette communication rappelle les défis liés à la durabilité environnementale et au changement climatique et s'engage à une élévation des ambitions européennes pour remplir ses engagements internationaux (COP21 et ODD).

En juin 2018, la Commission sort sa proposition de règlement qui confirme la communication publiée 6 mois plus tôt : l'Europe affiche des objectifs plus ambitieux, en matière d'environnement et d'action pour le climat, avec minimum 40% du budget de la PAC alloué à des mesures en leur faveur. Selon la Commission, « la politique agricole commune modernisée devra présenter une valeur ajoutée européenne accrue, c'est-à-dire intégrer un niveau d'ambition plus élevé en matière d'environnement et de climat et répondre aux attentes des citoyens en ce qui concerne leur santé, l'environnement et le climat ». Ces aspirations se traduisent à travers les objectifs spécifiques 4, 5 et 6 définis par la Commission. Pour améliorer les performances environnementales et climatiques de la PAC, certaines mesures et aides ciblées (éco-régimes, conditionnalité renforcée) sont imposées dans le règlement général avec une large subsidiarité laissée aux Etats membres.

Et une PAC post 2020 plus compétitive

Parallèlement aux enjeux environnementaux, la note « L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture » rappelle que l'adaptation aux besoins du marché est un élément central de la PAC. La Commission ne cache pas sa volonté d'une agriculture davantage tournée vers les

marchés internationaux, tout en assumant les risques associés à cette politique (volatilité des prix, crises sanitaires et phytosanitaires, ...). Dans le règlement général, cette ambition se concrétise à travers l'objectif spécifique 2, qui vise à « améliorer l'adaptation aux besoins du marché et accroître la compétitivité, notamment en mettant davantage l'accent sur la recherche, la technologie et la numérisation ».

La gestion des risques engendrés par les fluctuations du marché mondial passerait notamment par la promotion de systèmes assurantiels privés qui seraient soutenus par les Etats membres à travers le pilier 2.

La multiplication des accords de libre-échange

Dans les négociations commerciales, les accords bilatéraux ont visiblement pris le pas sur les accords multilatéraux et l'UE s'ouvre de plus en plus aux marchés mondiaux. Canada, Japon, Cambodge, Vietnam, Nouvelle-Zélande, Australie, MERCOSUR,... les négociations conclues récemment ou en cours sont nombreuses. Jouant le jeu de la libéralisation, l'Europe ne cache pas ses visées exportatrices, fortement encouragées par le secteur de l'agro-industrie.

Ces accords traitent les produits agricoles comme une marchandise parmi d'autres, sans considérer les spécificités liées à l'agriculture. Dans le cadre d'accords commerciaux couvrant la quasi-totalité des secteurs économiques (services, industrie, technologie, énergie, etc.), l'agriculture constitue bien souvent une simple monnaie d'échange troquée pour satisfaire des objectifs commerciaux dans d'autres domaines.

Par ailleurs, ces accords comportent généralement une clause d'arbitrage qui permet à des entreprises privées d'attaquer les Etats en justice si elles estiment que les réglementations sociales, environnementales et sanitaires mises en œuvre dans le pays vont à l'encontre de leurs intérêts. Ainsi, comme expliquait un représentant canadien défendant le CETA "Vous pourrez

réglementer mais parfois vous devrez payer”.

Une PAC plus verte, plus compétitive et un libre-échange renforcé : des objectifs contradictoires ?

La vision de la Commission pour le futur de notre agriculture s’organise autour d’objectifs spécifiques, certains sont orientés vers l’environnement et les attentes sociétales et d’autres vers le marché mondial, grâce à une plus grande compétitivité et une ouverture des frontières européennes à travers la signature des ALE. Pour le RéSAP, ce schéma signe la fin de l’agriculture paysanne et des fermes familiales, au Nord comme au Sud.

À travers la future PAC, l’Europe propose de renforcer les normes et les contraintes dans les fermes, pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux, mais exacerbe dans un même temps la concurrence intra et extra européenne. En effet, avec la subsidiarité accrue, le verdissement de l’agriculture européenne risque d’être du « cas par cas » et de pénaliser les Etats Membre plus volontaires en créant des distorsions de concurrence importantes envers leurs fermes. Le verdissement annoncé risque ainsi d’être uniquement de façade pour les Etats les moins ambitieux et n’amorcera pas la transition nécessaire pour faire face aux multiples défis contemporains.

Par ailleurs, la signature des accords de libre-échange facilite l’importation et l’exportation de denrées alimentaires issues de l’agriculture intensive, produites à moindre coût et, de surcroît, exemptes de taxes douanières.

De plus, l’application des chapitres de ces accords consacrés au développement durable (dimensions sociale et environnementale) n’est pas soumise au même niveau de contrôle que les chapitres portant sur le commerce et l’investissement. Le non-respect des engagements des parties en matière de développement durable ne peut en effet pas donner lieu à des sanctions économiques ou commerciales. Les moyens mobilisés pour le contrôle de ces normes sont dérisoires, n’offrant donc pas des garanties suffisantes sur les plans

sociaux et environnementaux.

Cette concurrence exacerbée de tous contre tous se fait au détriment des souverainetés alimentaires nationales et du principe de solidarité et favorise uniquement l’agro-business, au Nord comme au Sud. En effet, une agriculture véritablement durable et rémunératrice ne sera jamais compétitive sur les marchés mondiaux tant que les niveaux de régulation varieront d’une région à l’autre.

Par conséquent, les producteurs du Sud désertent les campagnes, incapables de faire face aux exportations européennes largement subsidiées par la PAC pour faire face aux faibles prix du marché mondial. Pour les producteurs du Nord, la volatilité et le niveau bas des prix ne permet pas d’avoir un revenu digne. Ces situations entraînent de nombreux drames humains et un rejet de la profession par la jeune génération.

Revendications

L’agriculture européenne doit faire face à 3 grands défis : assurer la production d’une nourriture de qualité en suffisance dans une logique de souveraineté alimentaire, participer à l’effort commun pour préserver le climat et la biodiversité et garantir un monde rural vivable et riche socialement. Les politiques mises en place doivent être à la hauteur de ces enjeux et surtout aller dans la même direction pour atteindre cet horizon commun.

Pour le RéSAP, atteindre simultanément ces objectifs environnementaux, sociaux et économiques, passera par un changement profond des modes de production agricole actuels vers des modes agroécologiques. Pour être viable, cette transition doit être accompagnée par un soutien coordonné de l’Europe, à travers de multiples compétences et niveaux de pouvoir.

Le parlement wallon travaille et se positionne sur un grand nombre de politiques influençant nos systèmes alimentaires. La journée internationale des luttes paysannes 2019 est l'occasion de rappeler votre responsabilité dans l'orientation de ces politiques et de leurs conséquences. Le RÉSAP appelle ainsi les élus de notre région à poser des actes forts dans la prochaine législature pour amorcer et accompagner la transition vers des systèmes alimentaires durables :

En accord avec les travaux d'IPES food, le RÉSAP revendique en premier lieu la mise en place d'une politique alimentaire commune pour mettre en cohérence différentes politiques (agriculture, commerce, environnement, développement, recherche, éducation, politiques fiscales et sociales, marchés et concurrence, ...) relatives aux systèmes alimentaires en Europe. Seule cette politique alimentaire, construite sur base d'une consultation inclusive de tous les acteurs des systèmes alimentaires, peut donner lieu aux changements coordonnés nécessaires dans la production, la transformation, la distribution et la consommation de denrées alimentaires.

Une importante réforme et un réalignement politique sont donc nécessaires dans divers domaines qui relèvent d'une politique alimentaire commune. Pour cela, nous soutenons la création d'un Conseil de politique alimentaire de l'UE à l'échelle des bassins de vie de l'Europe.

Nous appelons aussi les décideurs à construire une PAC soutenant véritablement la transition agroécologique de nos exploitations et assurant un revenu rémunérateur aux agriculteurs-rices

engagé-es dans cette voie qui offrent un produit de qualité et des services environnementaux. L'Europe doit abandonner les demi-mesures et proposer des mesures structurelles cohérentes pour favoriser une agriculture multifonctionnelle répondant à des objectifs d'intérêt général. Nous identifions de manière prioritaire le soutien à l'agriculture paysanne par la réorientation des paiements, la régulation des marchés et la maîtrise des volumes de production et la fin aux importations et exportations qui nuisent aux paysan-ne-s dans les pays du Sud comme du Nord.

Nous demandons finalement que l'UE mette tout en œuvre pour que l'agriculture retrouve sa fonction première qui est de nourrir les populations et qu'elle remette le commerce à sa juste place. Pour cela, nous demandons un changement des règles du commerce international avec l'inclusion d'une exception agricole dans les ALE. Cette disposition est indispensable pour développer les alternatives (agriculture paysanne, agroécologie) capables de relever les défis de l'agriculture, de l'alimentation et du changement climatique. Les produits agricoles ne peuvent être traités comme ayant une valeur exclusivement commerciale. L'agriculture est multifonctionnelle et contribue à des domaines variés (social, environnemental et culturel) qui ne sont pas reconnus et considérés dans la négociation des accords commerciaux. L'exception agricole constituerait un outil sans précédent pour permettre aux Etats de développer, aider et protéger l'agriculture paysanne.

